

N/REF : 31/10/2025 17H07 C:010895 I:17493

V/Appel du Vendredi 31/10/2025 a 17H07

PHILIPPE MATHIEU

**23 LA VILLE RAULT
22980 VILDE GUINGALAN**

IMMEUBLE : 23 RAULT
23 LA VILLE RAULT
22980 VILDE GUINGALAN

Rennes, le

13 Novembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : 23 LA VILLE RAULT - MATHIEU PHILIPPE 07 60 55 80 27

MOTIF : VIDANGE FOSSE 3M3

Donneur d'ordre : M. M PHILIPPE

INTERVENTION DU 03/11
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
POMPAGE ET NETTOYAGE FOSSE DE 3M3
CONTROLE BON ÉCOULEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

INTERVENTION DU 06/11 SAV
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DU COMPTEUR
CONSTAT : BON FONCTIONNEMENT, BON ÉTAT
CONTROLE DES RACCORDS
CONSTAT : RIEN A SIGNALER, BON ÉTAT
CONTROLE DU CLAPET ANTI POLLUTION ET DE SJOINTS
CONSTAT : RIEN A SIGNALER, BON ÉTAT
CONTROLE PLAQUE DE SURFACE ET SOUS PLAQUE
CONSTAT : PLAQUE CASSÉE
MISE EN SÉCURITÉ POUR PASSAGE VEHICULE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 06/11/25 a 17H08 M. M PHILIPPE

MG LCOMPTER Email envoyé le 03/11/25 a 16H40 M. M PHILIPPE

REGLEMENT PAR CHEQUE DE 250€ : N°5195225 CREDIT AGRICOLE

Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ffait Pomp./Curage	Fosse 3m3 <25kms	1	227,28	227,28
TOTAL H.T.					227,28
T.V.A. a 10,00%					22,72
TOTAL T.T.C.En EURO					250,00

Valeur en votre reglement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.